Modèle de lettre à envoyer **avant le 18 octobre 2020**

*Merci de vous préinscrire aussi par mail à l’adresse* sa.aix-marseille@snuep.fr *afin que nous puissions organiser au mieux la journée.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom

Prénom

Grade et fonction

 A : Monsieur le Recteur de l’académie d’Aix-Marseille

 S/C de M \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires OU de la loi n° 82.997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l’État (2) définissant l’attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j’ai l’honneur de solliciter un congé le **jeudi 19 novembre 2020** pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera au **Lycée polyvalent Antonin Artaud,** 25 Chemin Notre-Dame de Consolation, 13013 MARSEILLE.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNUEP-FSU et du SNES-FSU, sous l’égide de l’IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13/01/2009, publié au Journal Officiel du 30/01/2009).

En raison de la situation sanitaire nous nous réservons la possibilité que la formation ait lieu à distance mais nous espérons fortement la tenir dans l'établissement.

 A \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Signature

(1) Nom et fonction du chef d’établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non).